

## **AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS**

### **Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis 39/03**

Demande d'un crédit de Frs. 552'000.--  
concernant le réaménagement du bâtiment sis au lieu-dit « LES ABERIAUX » et la création d'un local matériel.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de :

M. Emile BORNAND  
Mme Marie-Christine CHOLLET  
M. Claude-Alain CORNUZ  
M. Pierre HANHART  
M. Hans-Peter HASLER

S'est réunie les 27 et 30 octobre 2003.

La première séance s'est déroulée en présence de M. André FISCHER, municipal responsable du dossier qui nous a donné toutes les explications et montré les différentes propositions faites par le bureau d'architecte.

Nous avons rencontré l'architecte lors de notre 2<sup>ème</sup> séance et lui avons demandé une petite modification au sous-sol selon la proposition du FC Prangins. Cette modification nous a semblé intéressante pour la circulation des équipes.

L'architecte nous a rassuré quant aux différents problèmes : ventilation des douches et de la cuisine, alimentation de l'eau chaude suffisante pour les douches et également du problème de l'écoulement des eaux usées de la cuisine

### **Historique**

Pour éviter les répétitions, nous vous prions de lire attentivement le préambule du présent préavis qui reprend les conclusions du rapport 38/00 concernant le crédit d'étude de frs 40'000.—sans agrandissement du bâtiment existant.

Le préavis 7/02 qui faisait suite au crédit d'étude a été retiré par la municipalité suite au rapport négatif de la commission, motivé par le non-respect du crédit d'étude, à savoir réaménagement du bâtiment sans agrandissement, et surtout le coût exorbitant de l'opération soit frs 1'285'000.--.

La commune vous présente maintenant un préavis de frs 552'000.--

## Conception et option

Des options claires ce qui donne le sous-sol au FCP à part un local bureau avec entrée séparée pour le CNP et au rez le **restaurant** avec ses annexes, WC et douche public, ainsi que le vestiaire pour le CNP.

Le dépôt du matériel et le local de séchage seront adossés à la STEP.

Les solutions trouvées par le bureau d'architectes sont économiques et fonctionnelles, les coûts sont maîtrisés. La commission dans son ensemble félicite M. Niculescu pour cette étude et pour les solutions proposées.

Nous vous rappelons que la transformation telle que souhaitée par la commune a passé de 1'285'000.—à 552'000.—soit moins de la moitié !

L'entretien du bâtiment et des locaux non transformés n'est pas compris dans ce préavis, de même que le système de nettoyage des chaussures.

La commission invite la Municipalité à adapter le loyer aux nouvelles conditions. ( transformation d'une buvette en restaurant avec cuisine professionnelle.)

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Vu d'un le préavis municipal N° 39/03 concernant la demande crédit de **Frs 552'000.--** pour le réaménagement du bâtiment sis au lieu dit « les Abériaux » et la création d'un local matériel,

Oùï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

- 1) d'adopter le préavis municipal N° 39/03 concernant la demande d'un crédit de **Frs 552'000.--** pour le réaménagement du bâtiment sis au lieu-dit « Les Abériaux » et la création d'un local matériel,
- 2) d'accorder un crédit de **Frs 552'000.--** pour la réalisation des travaux en question,

- 3) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h, du règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de **Frs 18'400.--** par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Prangins, le 31 octobre 2003

M. Emile BORNAND



Mme Marie-Christine CHOLLET



M. Claude-Alain CORNUZ



M. Pierre HANHART (rapporteur)



M. Hans-Peter HASLER

